



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Premier Ministre

Circulaire No 011

***Relative à l'application de la politique d'égalité Femmes-Hommes
dans les actions gouvernementales***

Le Premier Ministre

A

Mesdames et Messieurs les Ministres

La politique d'égalité Femmes-Hommes constitue l'une des priorités du Gouvernement. Elle s'inscrit dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale conformément à la Constitution et aux engagements internationaux souscrits par l'Etat haïtien. Elle implique la participation égale des hommes et des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays.

Dans le but d'atteindre l'objectif fixé, qui est de parvenir à une société inclusive favorisant l'effectivité des droits des femmes dans tous les domaines, il est demandé à tous les ministres de consulter le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, en tant qu'acteur principal de la mise en œuvre de cette politique, afin de mettre en place des mécanismes transversaux pour l'intégration de la dimension du genre dans tous les programmes et projets des ministères dont ils sont titulaires.

Les Ministres veilleront à la stricte application de la présente par les Directeurs Généraux des organismes autonomes placés sous leur tutelle.

Port-au-Prince, le 25 août 2017

Jack Guy LAFONTANT